



Pourquoi un chien guide ou d'assistance ?

FICHE 2

Les chiens guides et d'assistance ont pour mission d'apporter plus d'autonomie et de sécurité dans les déplacements à la personne qu'ils assistent et par conséquent, une forme de soulagement à ses proches.

Ils aident à l'accomplissement de tâches qui seraient difficiles, voire impossibles sans eux. De ce fait, ils contribuent ainsi à la reprise d'activités ordinaires telles que : pratiquer un sport, poursuivre ses études, aller travailler, faire ses courses... Le chien agit également comme vecteur social pour la personne, qui se trouve moins isolée.

En dehors de la déficience visuelle et motrice, les handicaps qui peuvent être compensés par un chien sont dits « invisibles ». Dans ces cas, au premier abord, il peut être difficile d'identifier que la personne est porteuse d'un handicap. **La méconnaissance de la situation de la personne entraîne alors des incompréhensions, voire est à l'origine de pratiques perçues comme discriminatoires.**

Les différents handicaps et maladies qui définissent les spécialités des chiens sont les suivants :

Déficience visuelle : chien guide

Déficience auditive : chien écouteur

Handicap moteur : chien d'assistance pour personnes à mobilité réduite

Trouble du développement de l'enfant : chien d'éveil

Diabète : chien d'assistance pour personne diabétique

Épilepsie : chien d'assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante



Il convient de souligner que les chiens utilisés dans ce cadre reçoivent une éducation très exigeante, par des centres spécialisés dont les éducateurs sont détenteurs d'une certification d'éducateur de chiens guides ou d'assistance.

